



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers**

Monsieur Philippe MACHICOTE

Président
de Lumière sur le patrimoine

42, rue d'Avron

75020 PARIS

Réf. : 2023/D/11744

Paris, le 18 septembre 2023

Monsieur le président,

Par courrier en date du 6 juillet 2023, vous avez attiré mon attention sur la vente, le 17 juin 2015, à Paris, par la société Sotheby's de deux médaillons en vitrail (lots n°153 et n°154).

La direction générale des patrimoines (service du patrimoine – sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés) avait reçu, le 29 avril précédent, de la part de Sotheby's, des demandes de certificat d'exportation concernant deux éléments de vitrail : un *Ange thuriféraire* et un *Ange céroféraire*, déclarés comme datés du XIII^e siècle et susceptibles de provenir de la rose Nord de Notre-Dame de Paris.

Ces vitraux ont été soumis à l'expertise de plusieurs spécialistes de la direction générale des patrimoines (service du patrimoine, sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés), de la cellule Vitrail du Centre André-Chastel et du Musée national du Moyen Âge-Thermes de Cluny, qui ont mené des recherches approfondies dans les archives et ont examiné sur place les deux médaillons.

L'analyse de ces experts n'a permis de confirmer ni la datation ni la provenance alléguée, ce qui a exclu, conformément à la pratique du ministère de la Culture, toute démarche de revendication de ces biens culturels au titre de la domanialité publique.

En effet, ces vitraux comportaient de nombreuses réfections, ajouts de verres modernes et réemplois, probablement dus à plusieurs campagnes de restauration au cours des siècles. Lors des travaux de restauration des roses de la cathédrale Notre-Dame de Paris au milieu du XIX^e siècle, sous l'égide de Viollet-le-Duc, des vitraux ont été refaits par le peintre-verrier Gérente (1821-1868). Le cheminement des « originaux » non remontés, probablement cédés par Gérente, n'est pas précisément connu.

De plus, le style de ces deux médaillons ne correspondait pas à celui des peintres des ateliers de la Sainte-Chapelle qui sont intervenus sur les vitraux de la rose nord de la cathédrale, comme l'a attesté Louis Grodecki (1910-1982). On n'y retrouve pas, en effet, « l'élégance, la subtilité du dessin et de la peinture, l'énergie dans le tracé des coupes et dans peinture des vêtements » évoqués par l'historien d'art.

Compte tenu des conclusions des experts concernant ces deux médaillons, il n'y avait pas lieu de s'opposer à leur sortie du territoire national. Un certificat d'exportation a donc été délivré par le service du patrimoine à la société Sotheby's.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle CHAVE
Sous-directrice des monuments
historiques et des sites
patrimoniaux